

Rapport annuel 2009-2010

Chers / Chères collègues artistes,

J'en suis déjà à mon 3^e rapport annuel à titre de Présidente du RAAV. Au cours de la dernière année, nous avons encore une fois été actifs sur plusieurs fronts.

Comme à notre habitude, nous vous présenterons ce qui a été fait au cours de l'exercice dans les dossiers que nous nous étions engagés à traiter prioritairement. Je vous rappelle les quatre enjeux majeurs que le CA du RAAV avait identifiés lors de notre dernière AGA :

- 1- Les revenus provenant de la pratique artistique en arts visuels, car bien entendu, si l'argent n'est pas le fondement de notre pratique artistique, il en est néanmoins un outil essentiel. Ces revenus proviennent autant du marché de l'art, incluant les commandes d'œuvres d'art public, que des droits et honoraires découlant de la présentation publique de nos œuvres.
- 2- Le respect des droits et du statut professionnel des artistes en arts visuels dans la diffusion de leurs œuvres. En effet, si nous avons des lois sur le statut de l'artiste qui nous reconnaissent un statut de travailleur professionnel, et si la création de nos œuvres implique que nous détenons des droits d'auteur sur ces œuvres, il est toujours nécessaire de faire respecter ces droits et de nous faire respecter nous-mêmes en tant que créateurs et travailleurs professionnels.
- 3- Le soutien gouvernemental à l'intention des artistes en arts visuels. Bien sûr aucun gouvernement ne pourra jamais soutenir tous ses artistes à bout de bras, ce qui implique qu'il y a des choix à faire et que ces choix tendent à favoriser la recherche et le développement, ainsi qu'à récompenser l'excellence. Par conséquent, cela implique que la majorité des artistes ne reçoit rien, car les fonds publics ont leurs limites. C'est pourquoi il importe que les règles de fonctionnement des concours soient limpides et que tous aient la certitude que leur dossier a été traité avec justice, sans discrimination, sans « effet de chapelles » ou de « cercles fermés » dans les résultats. C'est pourquoi il faut aussi que de nouveaux programmes voient le jour pour soutenir les artistes selon des critères différents afin de diversifier les modes de soutien offerts aux artistes et surtout accroître le nombre de ceux qui y ont potentiellement accès.

Et quatrièmement,

- 4- La stabilité et le fonctionnement optimal de notre association professionnelle, ce qui veut dire l'amélioration de notre travail de représentation collective et des services que nous rendons aux artistes du domaine des arts visuels. Ce qui veut dire aussi une meilleure promotion du travail que nous faisons pour l'ensemble des artistes de notre domaine afin d'en souligner la pertinence et, par ricochet, accroître nos revenus de cotisation afin de maintenir l'équilibre financier malgré la constante augmentation des coûts d'opération.

Au cours de l'année que nous venons de passer nous nous sommes donc attachés, dans nos actions en tant que conseil d'administration et en tant qu'équipe, à poursuivre sur la voie tracée lors des exercices passés. Mais dans certains dossiers, comme vous avez pu sans doute le constater, maintenir le cap sur nos priorités d'action, sur nos engagements envers le milieu tel que nous le percevons, sur le respect de nos principes, nous a attiré la hargne de plusieurs. Mais à quoi s'attendre de la part de gens qui ne partagent pas notre vision? Cela ne devrait jamais empêcher le RAAV de poursuivre dans la voie tracée par ses membres depuis ses débuts et dans laquelle ils nous orientent pour le futur. Quoiqu'il en soit, deux événements ont marqué cette année et j'aimerais les aborder tout de suite : la tenue du Comité l'Allier sur l'évaluation des lois sur le statut de l'artiste et le dépôt de notre mémoire à la Ministre.

Comme il se devait, nous avons activement participé aux travaux du Comité L'Allier sur la réforme des lois sur le statut de l'artiste dans l'espoir de convaincre les décideurs gouvernementaux qu'au moins une des lois, la S-32.01, celle qui intéresse les artistes de notre domaine, ne fonctionne pas pleinement à l'avantage des artistes.

Le RAAV, comme toutes les autres associations, a donc investi beaucoup d'énergie pour préparer et participer aux rencontres du comité. Il y était représenté par moi-même, à titre de présidente, et par notre DG. Pour l'essentiel, les recommandations de ce comité invitent la Ministre à ne rien changer, sauf à faire appliquer la loi telle qu'elle est rédigée, ce qui est quand même une évolution positive. Cela signifierait que les associations de diffuseurs, la SMQ et le RCAAQ, devront répondre « Présent ! » lorsqu'elles seront convoquées à discuter avec le RAAV de l'établissement d'ententes générales et de contrats-types.

En somme, ce que le RAAV cherchait à obtenir depuis près de cinq ans, il l'obtiendrait peut-être maintenant : c'est-à-dire s'asseoir avec les associations de diffuseurs pour établir des normes communes dans les conditions de diffusion offertes aux artistes. Il faut y voir un rayon de soleil dans la grisaille hargneuse qui s'est établie dans nos rapports avec nos partenaires diffuseurs du secteur public – le RCAAQ et la SMQ. Toujours ouvert à la concertation et aux ententes négociées, le RAAV sera heureux de participer à ces rencontres, surtout qu'elles se tiendront sous les auspices d'un facilitateur nommé par la Ministre. En cas de mésentente sur un point ou un autre, la Ministre se réserverait le droit de trancher. Toutefois la mise en œuvre des recommandations du Comité L'Allier dépend de la Ministre. Nous devrions en savoir plus d'ici septembre.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions tenues lors des séances de travail du Comité L'Allier, la question de la place des arts médiatiques au sein du domaine des arts visuels a été soulevée par plusieurs représentants de ces diverses pratiques artistiques. La demande principale concernait la création d'un nouveau domaine spécifique aux arts technologiques ou médiatiques, et en conséquence la création d'une nouvelle association d'artistes. Les représentants du RAAV n'ayant pas de mandat pour appuyer cette demande ont refusé d'y accéder tout en proposant la création rapide d'un comité de travail sur la question. Cette proposition a été refusée par les représentants des arts médiatiques. Toutefois le RAAV a quand même réuni un certain nombre d'artistes de ces pratiques, y inclus des tenants de la création d'un nouveau domaine, afin de faire le point et de tâter le pouls des artistes concernés. Les conclusions de cette consultation indiquent que les artistes ont besoin d'une association forte pour les protéger et éventuellement leur assurer un filet de sécurité sociale. Est-ce que cette association continuera à être le RAAV, cela restera à déterminer par les artistes eux-mêmes. Comme le RAAV l'avait suggéré, le Comité L'Allier recommande qu'un comité soit formé pour discuter de cette question. Le RAAV y participera avec l'esprit ouvert mais en ne déviant pas de son orientation première qui est l'intérêt des artistes de ces pratiques que nous considérons toujours pour le moment comme faisant partie du domaine des arts visuels.

À la fin de l'automne dernier, en prévision du dépôt du budget pour l'année 2010-2011, le RAAV a poursuivi son action en faveur de l'amélioration collective des conditions de vie et de pratique en arts visuels. Nous avons résolu de produire un mémoire à l'intention de la Ministre et d'en informer les artistes de notre domaine. Nous avons donc réuni en un seul document une série de propositions concrètes qui auraient pour effet d'aider à solutionner toute une série de problèmes rencontrés par les artistes en arts visuels.

Si nous n'attendons pas de résultats rapides de cette démarche, elle a tout de même le mérite de réunir pour la première fois un ensemble de mesures qui pourront servir d'ébauche à l'établissement d'une vraie politique de développement du domaine des arts visuels. Cette politique avantagerait aussi bien les artistes que les entreprises du marché de l'art, en passant par les lieux de diffusion subventionnés. Et si les propositions présentées dans le mémoire ne sont pas acceptables par tous ou irréalistes, alors qu'on nous en présente d'autres et nous serons toujours prêts à en discuter avec ouverture et franchise.

Suite au dépôt de ce mémoire, le personnel politique de la Ministre nous a annoncé qu'une rencontre aurait lieu au cours de l'hiver, puis du printemps. Nous l'attendons encore. Cela dit, nous n'avons pas la naïveté de croire qu'une telle rencontre aura immédiatement des résultats, mais au moins elle démontrerait qu'il y a encore un peu d'intérêt au ministère envers l'amélioration des conditions de vie et de pratique des quelques 3500 artistes en arts visuels du Québec.

Survolt des actions menées au cours de l'exercice

J'aimerais maintenant vous exposer ce qui a été fait au cours de l'exercice dans la douzaine de dossiers que nous nous étions engagés à traiter de façon prioritaire. Pour ce faire, j'inviterais mes collègues du conseil d'administration à participer à la lecture du rapport annuel. Chacune des interventions sera précédée de l'énoncé d'une action qui avait été jugée prioritaire à notre dernière AGA.

1- Faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement, des municipalités et des entreprises privées afin de stimuler les acquisitions d'œuvres d'artistes contemporains du Québec.

Comme Lise en a parlé au début, l'argent est le nerf de la guerre et la principale source de revenus des artistes en arts visuels demeure le marché de l'art. Et malheureusement, on ne le répètera jamais assez, le marché local n'est pas suffisamment fort, de sorte que la plupart des artistes éprouvent de la difficulté à vivre de leur art. Dans ce dossier, nous avons poursuivi les démarches auprès du gouvernement québécois afin qu'il mette en place un incitatif fiscal qui aiderait plus de nos concitoyens à acquérir nos œuvres. Actuellement, nous tablons sur l'extension à tout contribuable de la mesure d'amortissement du coût d'acquisition d'une œuvre sur un certain nombre d'années.

Cette mesure existe déjà pour les entreprises et pourrait servir de modèle. Naturellement, l'amortissement pourrait s'appliquer seulement sur une partie du prix de l'œuvre, disons 25%, et s'échelonner sur trois ans. Ainsi, une œuvre achetée 1000 dollars en 2010, reviendrait trois ans plus tard, grâce à cet amortissement, au coût de 750 dollars. Pour le moment cette proposition a été faite au MCCCCF et nous devons poursuivre le travail de lobbying auprès du gouvernement pour leur démontrer les divers avantages d'un tel programme, aussi bien pour les artistes que pour les galeries privées et le gouvernement lui-même. Dans ce dossier, nous travaillons en collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec et l'Association des galeries d'art contemporain.

2- Poursuivre nos démarches visant la création et le financement du programme de soutien à l'acquisition d'équipement et d'outils de développement promotionnel à la SODEC.

On peut faire remonter à 1999 les premières demandes du RAAV pour que la SODEC devienne un joueur plus important dans le domaine des arts visuels. En 2006, le RAAV relançait cette demande en la précisant, soit : la création d'un programme de soutien à l'acquisition de moyens de production (équipement de travail, outils, installation d'ateliers sécuritaires) et de mise en marché (site Internet, catalogue, matériel promotionnel, etc.). Comme un tel programme existe déjà pour les créateurs en métiers d'art, l'adaptation de ce programme pour les artistes en arts visuels serait simple. Cette demande a été réitérée à chaque année depuis 2006, et de diverses façons, principalement par des échanges avec les attachés politiques de la Ministre, des lettres, et des rencontres avec des représentants de la SODEC.

En 2009 nous avons accentué la pression en sollicitant le soutien du CALQ dans ce projet et en le redemandant officiellement dans le mémoire présenté à la Ministre. En janvier 2010 nous avons lancé une campagne de lettres d'artistes à la Ministre et réuni environ 75 signataires de renom pour un appel public à la concrétisation de ce programme. Nous avons également accentué nos informations auprès des artistes par le biais de notre cyberlettre. La SODEC étant prête à accueillir ce programme, il ne reste qu'une décision ministérielle pour la concrétiser. Il faudra poursuivre nos efforts encore cette année pour atteindre notre objectif.

3- Réaliser un Code des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels à l'intention des villes et municipalités, en commençant par Montréal.

Suite à une rencontre entre le RAAV et des représentants du Service de la culture, survenue à l'été 2008, il a été convenu de travailler à l'élaboration d'un Code des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels pour les expositions dans le réseau Accès Culture de Montréal en nous inspirant d'un code semblable établi en Australie. Rappelons que le réseau Accès Culture représente une vingtaine de lieux d'expositions et près de 300 expositions par année. Depuis de nombreuses années les conditions financières offertes aux artistes demeurent les mêmes et l'un des objectifs visés par cette démarche est de les voir s'accroître. Toutefois, l'objectif premier est de constituer un guide d'informations pratiques à l'intention des diffuseurs du réseau, des artistes dont ils exposent les œuvres ainsi que des décideurs politiques municipaux des divers arrondissements.

Ce code permettra de standardiser les pratiques de diffusion à Montréal et servira de modèle dans nos futures tractations avec d'autres municipalités du Québec. Le comité de travail qui se consacre à sa rédaction regroupe des représentant-e-s des Maisons de la culture et des centres d'art des villes fusionnées. Un représentant du CAM y siège également. Les travaux se sont poursuivis au cours de 2009-2010 et nous en sommes à finaliser la première version et à solliciter l'avis du Service du contentieux de Montréal ainsi que celui des principaux décideurs. On peut prévoir la publication de ce code pour l'automne prochain.

4- Travailler de concert avec l'AGAC à des contrats-types et à un Code des meilleures pratiques de diffusion en galerie privée.

En ce qui concerne le milieu de la diffusion privée, les galeries d'art, notre approche a été d'établir des liens de confiance et de collaboration avec les dirigeants de l'AGAC et nous pouvons nous vanter d'avoir réalisé cet objectif. Au cours de l'été 2009, les DG de l'AGAC et du RAAV ont collaboré à la rédaction d'un contrat-type de diffusion en contexte privé. Des consultants légaux l'ont révisé et chaque membre de l'AGAC a été consulté pour qu'il soit acceptable par tous. Pour le moment, l'AGAC en est encore au processus d'approbation du contrat par ses membres et nous reprendrons nos contacts avec ses dirigeants dès juin pour finaliser ce projet. Une fois accepté, nous espérons que ce contrat s'imposera progressivement comme le contrat standard pour l'ensemble des galeries.

De plus, le RAAV a également aidé un nouvel organisme, ART SOUTERRAIN, à développer un contrat-type pour son événement annuel. L'idée derrière cette collaboration est d'appuyer les initiatives qui stimulent le marché de l'art et font parler des artistes et de leurs œuvres, tout en nous assurant qu'elles se déroulent dans le plus grand respect des artistes.

Ces liens avec le secteur de la diffusion privée sont précieux et permettent d'envisager une amélioration significative des rapports entre artistes et galeristes au fil des ans.

5- Conclure une entente-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada en ayant recours à un processus de médiation.

Au plan fédéral, nous tentons depuis plusieurs années de faire respecter la Loi sur le statut de l'artiste par le Musée des beaux-arts du Canada. Les négociations sur un accord-cadre ont été entamées en 2003 et ne sont toujours pas terminées car, en octobre 2007, le MBAC changeait soudainement sa position initiale de négociation et décidait de nier la capacité légale de CARFAC et du RAAV de négocier des tarifs minima pour les droits d'exposition et de reproduction. Cette décision entraîna le dépôt, en avril 2008, d'une plainte pour négociation de mauvaise foi devant le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs – TCRPAP. Le tribunal n'ayant pu siéger en 2008 et 2009 faute de quorum, le MBAC, CARFAC et le RAAV ont tenté de trouver un terrain d'entente par voie de conciliation. Cette démarche s'est soldée par un échec et l'audition de la plainte devant le tribunal aura lieu en octobre prochain. CARFAC et le RAAV espèrent reprendre et conclure ces négociations en 2010-2011.

6- Accentuer nos efforts de sensibilisation des artistes et des institutions sur l'importance de la protection des droits d'auteur et du paiement de justes redevances.

Pour une association dont l'un des principaux mandats est d'œuvrer au respect des droits collectifs des artistes et d'améliorer leur situation économique, la question des droits d'auteur est primordiale. Après plus de 20 ans d'inclusion dans la Loi sur le droit d'auteur, le droit d'exposition est de plus en plus reconnu et respecté. Toutefois la rémunération des artistes pour les droits d'exposition et de reproduction de leurs œuvres demeure insatisfaisante et fluctue selon le lieu et la région de diffusion.

Suite à la signature en 2007 d'une entente avec les associations muséales canadiennes, le respect des tarifs minimums recommandés pour le droit d'exposition s'est accru notablement, selon la directrice de CARCC, la société de gestion du droit d'auteur de CARFAC. Quant à la SODRAC, ces tarifs ont semble-t-il remplacé ceux qu'elle utilisait auparavant et qui étaient souvent inférieurs aux minima établis par CARFAC et le RAAV. Rappelons que cette entente n'était pas contraignante pour les musées et autres diffuseurs subventionnés, mais elle a quand même eu un effet sur les revenus des artistes. Cette entente avait été signée pour une durée de 5 ans et elle devra être renégociée en 2011-2012. Il faudra aussi y inclure le droit d'exposition pour les œuvres des collections permanentes. D'ici là il faut espérer que nous aurons pu reprendre et même conclure une entente avec le Musée des beaux-arts d'Ottawa.

Au Québec, l'objectif premier du RAAV a été depuis plusieurs années l'obtention du droit de négocier des ententes collectives qui contraindraient les diffuseurs à adopter des pratiques standards envers les artistes et à payer au moins les minima recommandés. Lise a mentionné plus tôt les recommandations du Comité L'Allier qui ne vont pas dans le sens de ce que nous avons demandé. Toutefois, nous verrons si les discussions avec les associations de diffuseurs porteront fruits et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles soient fructueuses. Cela dit, la question des tarifs minima ne pourra vraisemblablement pas être discutée dans le cadre de ces rencontres.

En ce qui concerne l'instauration d'un programme d'assurances collectives et d'un plan de retraite à l'intention des artistes de notre domaine, rien n'a bougé au cours des deux dernières années. Tout ce volet dépend de la réforme de la Loi S-32.01. S'il advenait que les modifications demandées par les associations d'artistes se concrétisent, ce dossier évoluerait en même temps que celui de la négociation d'ententes collectives avec les diffuseurs subventionnés.

7- Participer aux consultations sur la réforme annoncée de la Loi sur le droit d'auteur, tout particulièrement pour y faire intégrer le Droit de suite sur les reventes d'œuvres d'art.

Au cours des dernières années au moins deux projets de lois visant à réformer la Loi sur le Droit d'auteur ont été déposés. À chaque fois le RAAV, en concertation avec le DAMI© et CARFAC, a produit un mémoire ou fait des représentations auprès des décideurs fédéraux dans l'intérêt des artistes en arts visuels. Ces deux projets de loi sont morts au feuilleton en raison de l'instabilité du parlement fédéral. Un nouveau projet de loi est sensé être déposé sous peu et il mobilisera notre attention au cours des prochains mois.

La principale revendication du RAAV et de CARFAC à ce niveau est l'adoption du Droit de suite lors de la revente des œuvres d'art. Le Droit de suite a déjà été intégré dans la législation de près de soixante pays à travers le monde. Les dernières interventions du RAAV à ce sujet remontent à l'été 2009 lors de la consultation du Ministre fédéral sur la réforme de la Loi. Plus récemment, notre DG a rencontré la porte-parole du Bloc Québécois en matière de patrimoine et elle s'est montrée favorable à cette demande.

Au cours des prochains mois, le RAAV et CARFAC ont demandé à comparaître devant le Comité permanent sur le Patrimoine pour faire valoir l'importance pour les artistes en arts visuels de l'inclusion du Droit de suite dans la loi sur le Droit d'auteur. Il faudra aussi investir temps et argent dans une campagne de lobbying auprès des députés et du gouvernement, de même que ceux qui pourraient s'y opposer pour les convaincre de l'intérêt d'adopter le Droit de suite.

8- Poursuivre le travail initié avec le Secrétariat de l'intégration des arts à l'architecture visant l'amélioration de la Politique dite du 1% et inciter les municipalités à adopter une politique similaire.

Depuis au moins 2006, nous avons fait des interventions auprès du Secrétariat de l'intégration des arts – SIA – du MCCCCF afin de modifier certains aspects de l'application de cette politique en faveur des artistes. L'objectif est aussi d'étendre l'application de la Politique aux grands travaux d'infrastructure pour accroître le nombre de projets et d'artistes pouvant y participer. Déjà, nous sommes informés qu'il y aura au cours des prochains mois et années une augmentation du nombre des projets d'intégration et d'insertion. Il est donc important que les artistes mettent leur dossier à jour ou s'inscrivent dans la banque d'artistes. Je rappelle en passant que le RAAV offre une formation sur l'art public et qu'il n'est jamais trop tard pour se familiariser avec cette pratique artistique et l'application de la politique du 1%. Les artistes intéressés devraient communiquer avec Éric Dufresne-Arbique pour manifester leur intérêt.

Au cours de l'année le Comité sur la politique du 1% a adopté une nouvelle appellation, soit : Comité sur l'art public, ce qui a permis d'étendre son mandat à tous les aspects de la pratique en ce domaine. Le comité s'est donné également une nouvelle structure de fonctionnement que le CA a adoptée et qui servira de modèle pour les autres comités du CA.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre des représentants du RAAV et du MCCCCF. Des améliorations ont déjà été intégrées au processus de sélection des artistes et des maquettes et les interventions du RAAV ont entraîné la mise en place en 2009 d'une évaluation générale de la politique. Les résultats de ce travail conduiront à des recommandations à la Ministre visant à modifier le décret qui est à la source de cette politique. Encore ici, le Mémoire présenté par le RAAV à la Ministre en décembre 2009 a fait état de plusieurs recommandations touchant cette politique et son application.

Par ailleurs, en juin 2009 le RAAV s'est prononcé en faveur du Cadre d'intervention de la Ville de Montréal dans le domaine de l'art public. Il y a fait quelques recommandations dont celle de prendre en compte les grands projets d'infrastructure et la création de bourses de création en art public pour la relève.

Nous avons aussi communiqué avec la Ville de Québec concernant le déroulement de ses concours d'art public. On sait qu'il y a eu quelques problèmes à ce niveau. Nous avons été informés que la Ville de Québec travaille sur un cadre d'intervention en art public et que les artistes seront consultés. Le RAAV suivra l'évolution de ce dossier au cours de la prochaine année.

Le comité s'intéresse aussi aux pratiques des autres villes et municipalités en ce qui concerne les concours d'art public afin de leur proposer des améliorations.

9- Piloter le démarrage et la mise en œuvre du projet de *Fondation des artistes en arts visuels du Québec*.

Nous travaillons depuis 2008 à mettre en place une façon d'aider les artistes qui vivent une situation de crise financière. Un comité spécial s'est chargé de créer les assises d'une fondation qui a été incorporée en 2008. Vous vous souviendrez que l'an passé nous en avons étudié et adopté les règlements généraux. Malheureusement, notre fondation n'a pu obtenir de numéro d'organisme caritatif, élément essentiel pour garantir son succès. Le comité s'est alors tourné vers la Fondation des artistes créée par l'UDA. Cette fondation existe depuis plusieurs années et vient en aide essentiellement aux artistes de la scène et du cinéma. L'idée est de créer un fonds spécifique dédié aux artistes en arts visuels. La Guilde des musiciens est également en discussion avec la Fondation des artistes pour créer un fonds similaire pour les musiciens. Cette intégration d'autres disciplines artistiques dans la Fondation des artistes créée par l'UDA est selon nous un heureux développement.

Le fonds dédié aux artistes en arts visuels serait nommé pour commémorer la mémoire de l'un de nos grands artistes : Serge-Lemoyne. Ce fonds serait géré financièrement par la Fondation des artistes, mais tout ce qui concerne la réception et l'analyse des demandes des artistes, de même que l'organisation d'activités de levée de fonds, serait géré par notre fondation. Il reste à établir sur papier les paramètres de notre relation avec la Fondation des artistes et cela devrait se faire au cours de l'été. Il faut dès à présent commencer à recueillir de l'argent pour alimenter ce fonds. L'une des idées qui avaient été lancées au début du projet était d'ajouter un montant de 10\$ à la cotisation annuelle au RAAV. La somme ainsi accumulée permettrait de doter le Fonds Serge-Lemoyne afin qu'il puisse démarrer ses activités le plus tôt possible. La décision d'accepter ou non cette suggestion relève des membres du RAAV et de leur CA. De plus, il faut réunir un groupe de bénévoles qui planifiera et mettra en œuvre des activités de levée de fonds. Les personnes intéressées sont invitées à laisser leur nom et leurs coordonnées à la table de réception.

10- Réaliser une enquête auprès des artistes en arts visuels sur leurs perceptions du mandat du RAAV et sur leurs attentes face à leur association.

Tel qu'entendu avec le CALQ en janvier 2009, le RAAV a, en collaboration avec l'Institut national de recherches sociales - Urbanisme, Culture et Société, élaboré un projet d'enquête auprès des artistes du domaine des arts visuels. Pour mener à bien cette étude le RAAV a demandé et obtenu une subvention dans le cadre du programme Relance Culture au montant de 40 000 \$.

L'étude est présentement en cours et les résultats seront présentés au CA du RAAV en décembre prochain. De l'analyse de ces résultats pourraient découler une réorientation des actions de l'association pour mieux répondre aux demandes des artistes en matière de représentation collective. Bien entendu, s'il y a réorientation, celle-ci devra se faire dans le cadre des instances démocratiques du RAAV et nous, en tant qu'assemblée générale des membres, serons amenés à prendre les décisions qui s'imposent.

11- Poursuivre et actualiser le programme de formation continue et finaliser le Dictionnaire des compétences ainsi que le Guide pratique de gestion de carrière.

Encore cette année nous avons développé deux nouvelles formations, dont la très populaire *Le Dossier d'artistes – éléments constitutifs et stratégies de présentation* et *J'arrive sur le Web!*, qui a été conçue et offerte en collaboration avec la Société des arts technologiques. Par ailleurs, les fonds octroyés par Emploi Québec ne nous permettent pas de répondre à la croissance de la demande pour nos formations. Nous avons donc décidé d'offrir les formations les plus populaires en mode autofinancé.

C'est ainsi que nous avons pu répondre à la demande des artistes pour les formations les plus populaires, mais aussi générer de modestes revenus autonomes. Sur le plan quantitatif, nous avons proposé 8 formations subventionnées et 3 formations autofinancées pour un total de 171 inscriptions. Par rapport aux années précédentes, cela constitue un véritable record qui témoigne de la demande des artistes pour nos formations.

Chaque année, des conseils régionaux de la culture (CRC) nous achètent des formations. Ces collaborations permettent au RAAV de travailler à la professionnalisation des artistes. De plus, la vente de nos formations favorise le rayonnement de l'expertise développée au fil des ans. Encore une fois, 2009-2010 aura été une année record. Au total, huit CRC et un centre d'artistes ont communiqué avec le RAAV pour négocier la tenue de douze formations. Sur ces douze activités, deux ont été annulées faute d'inscriptions et une seule a été reportée à 2010-2011. Le RAAV aura vendu 9 formations et rejoint environ 107 artistes et travailleurs culturels du domaine des arts visuels. À cet égard, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le service de la formation continue de votre CRC qui pourra acheter une des formations que nous offrons.

Parallèlement à la programmation d'activités de formation, deux publications auront occupé le service du développement professionnel. Tout d'abord, le *Dictionnaire des compétences des artistes en arts visuels* qui, malgré un léger retard sur l'agenda initial, est sur le point d'être complété. Cet outil constituera un référentiel précieux d'abord pour les artistes qui souhaiteraient prendre du recul sur leur carrière, pour les artistes en début de carrière, mais aussi pour les universités, les cégeps et bien d'autres organismes et individus qui oeuvrent directement ou indirectement dans le domaine des arts visuels au Québec. Ensuite, le coordonnateur au développement professionnel a finalisé la rédaction des treize premiers chapitres du *Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels* que vous pouvez télécharger gratuitement sur le site du RAAV. Notez que d'autres chapitres s'ajouteront afin de bonifier ce guide.

Enfin, pour mieux desservir les artistes, le comité de formation continue élargira son champ d'action pour devenir un comité sur le développement professionnel. Son mandat sera de participer à l'élaboration d'actions, d'outils et de formations favorisant le développement professionnel des artistes en arts visuels.

12- Accroître les avantages liés à la carte de membre du RAAV afin de fidéliser et d'augmenter le membership.

Afin de stimuler l'adhésion au RAAV, divers avantages ont été incorporés au fait de détenir une carte de membre. Nous en avons ajouté deux ou trois en 2009-2010, ce qui est loin d'être suffisant et nous tenterons de faire mieux au cours de la prochaine année.

Nous avons quand même réussi à accroître légèrement le nombre de membres grâce à une approche plus dynamique dans nos communications avec les artistes, membres et non-membres. Alors que nous croyions au début de l'année que la situation économique aurait des conséquences négatives sur nos revenus en 2009-2010, nous avons dépassé notre objectif de cotisation.

Dans le but de réaliser des économies et d'agir plus consciencieusement envers l'environnement, nous privilégions de plus en plus l'internet et le courrier électronique pour informer nos membres, les artistes en général et les divers acteurs du milieu des arts visuels. Ainsi la cyberlettre du RAAV, qui rejoint plus de 3000 artistes, diffuseurs et partenaires, a été diffusée sur une base mensuelle, sauf pour les mois d'été. De plus le site internet s'est enrichi de nouvelles sections : Nouvelles pour les artistes, Liste des diffuseurs publics et privés et Bottin de ressources pour artistes.

Nous avons ouvert un nouvel onglet pour regrouper des outils, ressources et références à l'intention des artistes et des diffuseurs, municipalités et entreprises avec lesquels ils font affaire. Cette section de notre site vise à donner aux artistes et à leurs partenaires en affaires des balises pour promouvoir l'adoption de pratiques plus respectueuses des intérêts et des droits des artistes. Les diffuseurs, qu'ils soient publics ou privés, de même que les entreprises et les municipalités, peuvent y trouver des informations pertinentes sur différents sujets dont : l'acquisition d'oeuvres dans le but de développer une collection publique ou d'entreprise, les ventes aux enchères pour les activités de levée de fonds, la fiscalité liée à l'achat d'oeuvres par les compagnies, et ainsi de suite. Cette partie du site est appelée à s'enrichir au cours de l'année prochaine.

Finalement, au cours de cette période, le RAAV a renouvelé sa signature graphique par une campagne plus dynamique qu'on pourrait baptiser : *PROFESSION ARTISTE : ma création, mes droits, c'est mon affaire et j'y vois!* Des affiches et cartons promotionnels ont été distribués chez tous les diffuseurs ainsi que dans les lieux de formation. Nous avons négocié des échanges publicitaires avec au moins deux revues et comptons en négocier d'autres au cours des prochains mois.

Nous avons également pris des pages publicitaires dans des publications stratégiques, comme le bottin des centres d'artistes autogérés et le programme de la Manif d'Art de Québec. À ce propos, nous avons organisé une table-ronde à Québec la semaine dernière, dans le cadre de cet événement, sur le thème : *L'artiste et l'Internet : catastrophe ou opportunité*. Une table-ronde extrêmement intéressante qui sera reprise à l'automne à Montréal. Surveillez le site du RAAV pour les informations.

Nous avons également établi des collaborations avec la Chambre de commerce de Québec pour la publication dans leur magazine Capitale-Québec, d'articles concernant : Les collections d'entreprise, le bénévolat d'affaires dans le domaine culturel, la fiscalité liée aux achats d'œuvres d'art par les entreprises et la commandite culturelle. Ce sont d'autres moyens de faire croître les ventes d'œuvres et la visibilité des arts visuels.

13- Étude des dossiers d'artistes et procédures d'admission des nouveaux membres

En ce qui concerne l'intégration des nouveaux artistes au sein de l'association, le Comité sur l'admissibilité des membres s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice afin d'étudier les candidatures de 126 artistes. De ce nombre, 85 ont été acceptés comme membres professionnels et 41 comme membres associés. Les procédures d'analyse des dossiers par les membres du comité ont évolué au cours des trois dernières années dans le sens d'une meilleure prise en compte du parcours professionnel des candidats, et de leurs efforts pour se professionnaliser et tirer un revenu de leur pratique artistique, y compris leur travail d'autopromotion. C'est ce qui explique l'accroissement du nombre de nouveaux membres professionnels.

De plus, un nouveau questionnaire d'inscription est maintenant utilisé. Il permet de cerner plus rapidement le parcours d'un artiste et facilite un tant soit peu la tâche toujours difficile d'analyser les dossiers.

Conclusion

Je remercie mes collègues administrateurs d'avoir participé à la présentation de ce rapport annuel. J'en profite pour remercier au nom du Conseil d'administration du RAAV les membres des divers comités qui ont été actifs cette année pour leur assiduité, leur implication et leur grande générosité. J'inviterais les membres des comités à se lever lorsque leur nom sera mentionné et à rester debout un moment.

Comité sur l'admissibilité des membres : Francine Migner, Françoise Belu, Gisèle Normandin ainsi que Serge Marchetta.

Comité sur l'art public : Hélène Rochette, Danielle April, André Du Bois, Francine Larivée et Guy Nadeau.

Comité sur les communications : Serge Marchetta, Jocelyn Fiset et Odette Théberge.

Comité sur la formation continue : Anne Massicotte et Guy Nadeau.

Comité ad-hoc sur la Fondation des artistes en arts visuels : Winston McQuade, Anne Massicotte.

J'inviterais les membres à les applaudir chaleureusement pour leur implication bénévole dans leur association et pour la promotion et la défense des intérêts de leurs collègues artistes.

Je ne voudrais pas oublier notre petite équipe de passionnés qui oeuvrent au quotidien dans l'intérêt des artistes en arts visuels et de leur association. C'est eux qui soutiennent de leurs compétences et de leur engagement personnel l'ensemble des dossiers que nous traitons. J'aimerais donc remercier Josée, Éric, Sylvain, Joanna (notre petite nouvelle) et Christian.

Je vous rappelle également que nous célébrerons l'an prochain notre 20^e anniversaire. Au cours du prochain exercice, le CA et l'équipe du bureau, auront pour tâche de prévoir des activités qui serviront à souligner cet anniversaire.

Je conclus ici le rapport annuel pour l'exercice 2009-2010 en remerciant tous mes collègues du conseil d'administration pour leur générosité et leur appui, leur sagesse et leur sérénité dans le traitement des dossiers que nous défendons au nom des artistes en arts visuels du Québec.

Lise Létourneau
Présidente